



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

directeurs d'école

Question écrite n° 122876

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation des directeurs d'école. En effet, pour le bon fonctionnement de leur école, les directeurs travaillent avec de nombreux partenaires : l'administration, la municipalité, les assistants sociaux, les services de soins, le psychologue et le médecin scolaires, les parents, les assistants de vie scolaire et intervenants extérieurs... Les réunions en dehors du temps scolaire se multiplient et le travail administratif s'alourdit considérablement, le temps de décharge accordé s'avérant bien insuffisant pour assurer l'ensemble de ces responsabilités. Pour remédier à cela, les mesures annoncées récemment s'avèrent dérisoires. La revalorisation de la fonction de directeur d'école, fonction essentielle pour la bonne marche des établissements scolaires, passe inéluctablement par une augmentation du temps de décharge, de l'indemnité versée et par la reconnaissance des heures supplémentaires. Il lui demande de lui indiquer s'il entend rapidement prendre des dispositions allant dans ce sens, afin de faire aboutir cette légitime revendication.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 122876

Rubrique : Enseignement maternel et primaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mai 2007, page 4228